

## TERRITOIRE GRESIVAUDAN

Fonction	Etat de lieux	Principaux éléments à intégrer dans les réflexions	Préconisations d'actions d'aménagement et de gestion dans le cadre d'un développement durable
<b>Agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Richesse agricole de la plaine contrastant avec les coteaux et la montagne</li> <li>- Très bon potentiel agronomique des sols alluviaux de la vallée (cultures permanentes et polyculture, élevages herbivores, cultures spécialisées ...)</li> <li>- Agriculture interstitielle et de proximité urbaine ; espace fortement fractionné</li> <li>- Exploitations agricoles menacées face aux implantations industrielles et à la très forte pression urbaine résidentielle</li> <li>- Forêt et friche progressant en zone de coteaux et de montagne</li> <li>- Fragilisation des exploitations d'élevages subissant une forte concurrence foncière ; précarisation croissante du foncier</li> <li>- Exploitations souvent de taille modeste en montagne. Forte présence de la double activité (plus d'1 chef d'exploitation sur 2) ; systèmes d'élevage traditionnels (lait, viande) de dimension moyenne côtoyant des systèmes orientés vers la transformation des produits et/ou l'accueil</li> <li>- Présence de secteurs agricoles spécialisés : Noix de Grenoble, vins de pays, AOC Vin de Savoie, arboriculture</li> <li>- Forte demande en espaces récréatifs et de détente (poumon vert)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur de la région grenobloise</li> <li>- Préserver l'unité et la continuité de la plaine agricole</li> <li>- Eviter le mitage forestier et urbain</li> <li>- Protéger les terres mécanisables pour l'agriculture et nécessaires au maintien du potentiel de production et de fonctionnement des exploitations agricoles</li> <li>- Préserver dans les coteaux et la montagne la qualité des paysages ouverts et des milieux naturels ; lutter dans les coteaux contre l'enfrichement</li> <li>- Prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture</li> <li>- Insérer l'agriculture dans le contexte touristique saisonnier et de proximité pour offrir un accueil et des produits de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter une continuité de l'urbanisation, protéger et maintenir durablement par des limites intangibles les zones agricoles à fort potentiel ou indispensables au fonctionnement des exploitations (terres mécanisables, pâturages à proximité des sièges d'exploitations ...)</li> <li>- Favoriser les successions et les conditions d'installation</li> <li>- Réfléchir sur la délocalisation ou l'aménagement des sièges d'exploitation concernés par les zones inondables de l'Isère</li> <li>- Favoriser des cultures spécialisées et les ateliers de transformation dans un objectif de valorisation des produits (bassin de consommation local, activité touristique pour les balcons de Belledonne et Chartreuse)</li> <li>- Développer l'identification et les signes de qualité des produits ; promouvoir pays-paysage-produits</li> <li>- Développer les échanges entre agriculteurs, collectivités et acteurs du territoire pour une bonne prise en compte des intérêts agricoles dans les documents d'urbanisme et les procédures d'aménagement</li> <li>- Reconnaître l'agriculture comme partenaire et partie prenante de la vitalité du territoire et de la qualité du cadre de vie</li> <li>- Favoriser les relations agriculteurs, forestiers et autres usagers du territoire</li> <li>- Déterminer, notamment dans les coteaux et la montagne, des espaces agricoles multifonctionnels (accueil du public, loisirs ...) ; favoriser les pratiques d'élevage maintenant des paysages ouverts</li> </ul>
<b>Forestière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régions forestières très différentes avec des forêts majoritairement privées : <ul style="list-style-type: none"> <li>. en plaine, peupleraies très productives ; forêts alluviales en régression sous l'influence de la pression urbaine</li> <li>. entité du massif de Belledonne avec les plus beaux épicéas du département ; desserte forestière insuffisante ; présence de scieries artisanales</li> <li>. contreforts orientaux de la Chartreuse avec des forêts feuillues moins productives et difficiles d'accès jouant également un rôle de protection vis-à-vis des chutes de blocs</li> </ul> </li> <li>- Formations boisées sèches sensibles aux incendies</li> <li>- Présence de 2 groupements de sylviculteurs (Groupement des Sylviculteurs de Belledonne Nord-GSBN et Sud-GSBS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts alluviales</li> <li>- Desserte des massifs boisés</li> <li>- Futaie jardinée dans Belledonne</li> <li>- Filière bois énergie</li> <li>- Accueil du public</li> <li>- Risque d'incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regrouper les propriétaires (politique de massif) pour dynamiser la sylviculture (formation, projets concertés ...)</li> <li>- Intensifier l'exploitation du bois en Belledonne (mettre en place une Association Syndicale Autorisée pour porter les projets de desserte) et sur les rebords de Chartreuse</li> <li>- Maintenir la surface des peupleraies très productives, source d'approvisionnement des industries du bois</li> <li>- Promouvoir la sylviculture en forêt alluviale</li> <li>- Maintenir en Belledonne des scieries locales, favoriser le tri des bois (châtaigniers) et le bois énergie</li> <li>- Organiser sur le rebord de Chartreuse une desserte multifonctionnelle (production, défense incendie, activités de loisirs), et entretenir les franges forestières</li> <li>- Elaborer la charte forestière locale (Belledonne Grésivaudan)</li> </ul>
<b>Préservation de la biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure Natura 2000 sur Chamrousse, Saint-Martin-d'Uriage, Revel, La Combe-de-Lancey, Séchilienne et sur la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse</li> <li>- Forêt alluviale relictuelle</li> <li>- Plusieurs secteurs protégés (arrêtés de protection de biotope sur : Chapareillan, Le Cheylas, Crolles, Le Touvet, Chamrousse)</li> <li>- Rebord du parc naturel régional de Chartreuse</li> <li>- Présence du loup depuis 1998</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêt alluviale et zones humides</li> <li>- Cembraie de Chamrousse</li> <li>- Tourbières d'altitude (col des Mouilles ...)</li> <li>- Corridors biologiques identifiés ( Réseau Ecologique du Département de l'Isère/REDI )</li> <li>- Equilibre grands prédateurs/pastoralisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les forêts alluviales</li> <li>- Poursuivre la mise en œuvre de la protection réglementaire sur les zones humides</li> <li>- Compléter les inventaires papillons, libellules, insectes</li> <li>- Utiliser les possibilités de préemption dans le cadre de la politique départementale des espaces naturels sensibles</li> <li>- Aménager et protéger les corridors entre Chartreuse et Belledonne</li> <li>- Promouvoir les actions favorisant la coexistence pastoralisme/loup</li> </ul>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Gestion de la ressource en eau</b></p>	<p>- Zone hétérogène du point de vue hydrographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. plaine de l'Isère amont de Grenoble</li> <li>. bassin versant du Bréda</li> <li>. torrents affluents de l'Isère (contreforts Chartreuse - Belledonne)</li> </ul> <p>- Diversité de situations pour l'assainissement des collectivités et des rejets industriels</p> <p>- Multiplicité des problématiques et des acteurs concernés</p> <p>- Diversité de situation de l'alimentation en eau potable</p> <p>- Nappe du cône de déjection du Bréda d'intérêt prioritaire</p>	<p>- Dynamique des crues de l'Isère et des milieux associés (incluant les chantournes)</p> <p>- Diversité des usages et des impacts</p> <p>- Dynamique des crues et des interactions avec la plaine</p> <p>- Conformité des rejets par rapport aux objectifs de qualité</p> <p>- Approche globale</p> <p>- Sécurité de l'alimentation en eau potable</p>	<p>- Mettre en œuvre les orientations du « Plan Bachelot » : projet Isère amont</p> <p>- Préconisations à définir dans le cadre d'une vision globale</p> <p>- Gérer les dynamiques des écoulements à l'échelle des bassins versants - Favoriser les approches globales et la création de structures de gestion adaptées</p> <p>- Améliorer les performances des systèmes d'assainissement des collectivités (délimitation des agglomérations, mise en conformité des rejets échéances 2000 et 2005) - Intégrer les objectifs de la directive-cadre</p> <p>- Engager la réflexion en termes de gestion concertée à l'échelle du bassin</p> <p>- Réaliser des plans de secours, rechercher des interconnexions et/ou de nouvelles ressources</p>
--	--	--	--